Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212203863-20260306-DEL_10_160226-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de Le Vieux-Bourg

Nombres de membres :
- *afférents au Conseil Municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 10*

Séance du 16 février 2026

Date de la Convocation : 09/02/2026
L'an deux-mille vingt-six, le lundi seize février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Le Vieux-Bourg légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christian Ranno, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :
Christian Ranno – Maire, Jean-Claude Bantas – 1er adjoint, Daniel Coatrieux – 2ème adjoint, Fabrice Vincent, Valérie Le Hégarat, Danièle Burlot, Sébastien Haugommard, Sylvain Boscher, Jean-Pierre Boscher, Claire Le Guen.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.
Absents excusés : Laure Rouxel – 3ème adjointe, Rozenn Steunou, Denis L'Hermitte, Sandrine Raoult Lénaïk Le Bihannic,

Secrétaire de séance : Claire Le Guen

DEL N° 10 – 16/02/2026 : Echange portions de terrain Kerveno : fixation prix

Dans le cadre de l'échange de portions de terrain situées au lieu-dit Kerveno, il convient de déterminer un tarif pour chaque parcelle échangée. Afin de garantir la neutralité de l'opération, il est proposé de fixer un tarif unique de 100 € par parcelle, de sorte qu'aucune soulte ne soit due par l'une ou l'autre des parties. La valeur ainsi retenue sera également transmise à la SAFER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de fixer la valeur de chaque parcelle à 100 € et charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision.

Nombre de votants : 10
- *Exprimés : 10*
- *Pour : 10*
- *Contre : 0*

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Maire,



Christian Ranno